

*Les conflits d'intérêts*

Il s'agit toujours des États-Unis.

... ne pourront pas être, comme ils le devraient, au-dessus de tout soupçon voulant qu'ils profitent de leur mandat pour s'enrichir.

Ce test est bien sévère pour qu'on y soumette tous les députés; avant de faire une recommandation, les membres du comité devront examiner avec soin ce qu'il est souhaitable d'exiger d'un député ordinaire. Cependant, il semble que cet objectif soit normal lorsqu'il s'agit d'un membre du gouvernement, et j'ajouterai même, lorsqu'il s'agit du chef de l'opposition.

Que les méthodes proposées dans l'éditorial atteignent ou non l'objectif visé là, n'est pas la question. Les membres du comité et les autres parlementaires devront chercher avec soin et conscience comment donner confiance au public au sujet des conflits d'intérêts ou, plus exactement, de l'élimination des conflits d'intérêts, sans pour autant dissuader les Canadiens de se présenter à la députation. La position qu'a prise le *New York Times* ne ralliera pas l'unanimité au pays ni à la Chambre lorsqu'il s'agira de savoir ce à quoi un député est tenu ou obligé dans ce domaine et d'importantes différences d'opinion se feront jour. C'est pourquoi, à mon sens, le débat sur cette question, en comité et, finalement à nouveau à la Chambre, sera long et important.

Dans ce domaine, c'est à l'échelon supérieur, au niveau des ministres qu'il est le plus facile, le plus rapidement possible et le plus urgent de remettre de l'ordre. Il est stupide que, selon les termes de l'ordre de renvoi, le comité doive procéder à l'étude suivie d'un rapport de la situation des députés avant d'examiner la situation des ministres et de faire des recommandations à leur sujet.

En présentant ainsi l'ordre de renvoi, le gouvernement se moque tout simplement de nous. La façon même dont il soumet la résolution à la Chambre vise à ajourner l'examen des conflits d'intérêts des membres du gouvernement, pendant des mois, jusqu'à la fin du débat sur les conflits d'intérêts des simples députés, suivi d'un rapport, ce qui, à mon avis, risque d'être fort long. A cause de leurs responsabilités, les ministres doivent éviter les conflits d'intérêts, et il faut que l'on sache qu'ils les évitent. Voilà ce qui est urgent.

Les règles ou principes directeurs que le premier ministre (M. Trudeau) nous a données jusqu'à aujourd'hui ne tiennent pas assez compte du fait que plus le poste est important, plus grandes doivent être les exigences. Au contraire, en ce qui concerne les ministres, le gouvernement a opté pour une position diamétralement opposée. Le leader du gouvernement à la Chambre nous a dit l'autre jour, et de nouveau aujourd'hui, au sujet des contributions à la caisse électorale, qu'un ministre ne devrait pas être soumis à une règle différente de celle qui s'applique au simple député en ce qui concerne les contributions et même les cadeaux. Le gouvernement a montré qu'il considère le cabinet comme appartenant à une sorte de noblesse—au-dessus de tout reproche, et par conséquent au-dessus de toute critique: il en a ainsi décrété.

Que serait-il arrivé à celui qui, par exemple, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, aurait voyagé par jet privé pour se rendre en pays étranger, prétendument pour raisons de service? Qu'aurait-on dit d'un haut fonctionnaire qui aurait fait

[M. Stanfield.]

quelque chose du genre? Mais pour qui prétend occuper un rang élevé au conseil des ministres, c'est chose insignifiante. En d'autres termes, ce qui est mal pour l'un est bien pour l'autre. N'est-il pas incroyable que les membres du gouvernement continuent de dire, ou de prétendre penser que ce genre de conduite ne relève pas vraiment du conflit d'intérêts?

Je ne pense pas que cela soit admissible. Les députés qui siègent avec moi de ce côté-ci de la Chambre ne jugent pas cela admissible, ni, je pense, beaucoup de nos vis-à-vis. En réalité, bien peu ici peuvent penser que cela soit admissible. Pourtant, le premier ministre et son ministère continuent d'affirmer avec obstination qu'il n'y a là rien de répréhensible; en réalité, ils laissent entendre qu'ils vont continuer de faire à peu près tout ce qu'il leur plaît. Et voilà, monsieur, le fond du débat.

Il faudra imposer des règles de conduite aux ministres si l'on veut que le public reprenne confiance dans le système, et si l'on veut surtout qu'on se soumette à des règles de ce genre en dehors du ministère. Et quand je parle du ministère, je l'entends au sens large, au sens collectif des titulaires de postes élevés, dont les ministres. Il leur incombe de donner eux-mêmes l'exemple.

Il faut d'abord imposer les grands principes de conduite à l'ensemble du personnel supérieur avant de s'attaquer au problème du conflit d'intérêts. En ce qui concerne les membres du gouvernement, le premier ministre semble dire qu'ils sont tous corrects, sinon il ne les aurait pas admis au ministère, et qu'il faut donc nous occuper d'abord des autres. Mais cela ne peut se faire. Lorsqu'il s'agit d'empêcher les conflits d'intérêts, il faut d'abord s'occuper des ministres et des autres membres du personnel ministériel désigné. J'espère pouvoir le faire comprendre au gouvernement aujourd'hui.

Je pense que nous pouvons encore convaincre le gouvernement que les fiducies à fonds bloqués proposées sont dépourvues de toute signification, en ce qui concerne le premier ministre et les membres du gouvernement, si elles ne s'accompagnent pas de la divulgation. Je ne vois pas comment une fiducie à fonds bloqués connus du ministre compétent ou du premier ministre, pourrait constituer une garantie contre la possibilité de conflit d'intérêts. Il faut ou la divulgation ou la fiducie à gestion entièrement autonome. Comme je l'ai déjà dit en parlant de mon cas personnel, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y a pas d'autre moyen, car des conflits d'intérêts se poseraient pour moi presque toutes les semaines dans le cours des délibérations de la Chambre si je savais quoi que ce soit sur mon avoir, celui de ma femme ou celui de mes enfants mineurs. La fiducie à fonds gelés est une absurdité. J'espère que nous finirons par admettre que les directives sur les avoirs en général doivent s'appliquer aux conjoints et aux enfants mineurs des ministres.

● (1610)

Le président du Conseil privé (M. Sharp) prétend que les principes directeurs du gouvernement sont les meilleurs au monde. Il ne doit pas avoir regardé beaucoup plus loin qu'Ottawa pour dire cela. Le gouvernement de l'Ontario, par exemple, se fonde sur la famille lorsqu'il s'agit des avoirs des ministres; la famille se compose du conjoint du ministre et de leurs enfants mineurs.